



Saint-Cast-le-Guildo

<p style="text-align: center;">Délibérations prises et sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 11 Juillet 2014 – 20 Heures</p>

Présents : Mme ALLORY, Mme EGRIX, M. MENARD, Mme BLANCHET, M. LORRE, Mme LECLERC, M. COJEAN, Mme BREBANT, M. BREGAINT, Mme DERUELLE, Mme DESCOMES, Mme DOSIN, M. HERVE, M. JARRY, M. LANCELOT, Mme MICHEL, M. MONTFORT, M. VILT

Absents excusés représentés : Mme BODIN, Mme LEBLANC et M. VALOT respectivement représentés par Mme DESCOMES, M. BREGAINT et Mme EGRIX

Absents excusés : M. PRODHOMME Johann – M. BOUCHONNEAU Guillaume

Secrétaire de Séance : Madame DOSIN Laurence

*

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – M. BIGOT Gérald

Madame le Maire annonce aux Membres du Conseil Municipal que Monsieur BIGOT Gérald a démissionné et que son suivant de liste, Monsieur BOUCHONNEAU Guillaume, intègre le Conseil Municipal.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DONNE CONTRACTUELLE DU PAYS DE DINAN PAR Mme TILLON MARIE-REINE

Présentation de l'organisation du Pays de Dinan et de la nouvelle politique en matière d'attribution de subventions.

AFFAIRE N° 1 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2014/2020

Madame Josiane ALLORY, Maire, demande à l'Assemblée d'approuver le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal pour la période correspondant au mandat 2014-2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 16 Voix POUR et 5 Abstentions**

(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)

- **APPROUVE** le document présenté relatif au mandat électoral 2014/2020 annexé

AFFAIRE N° 2 – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2013

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur René LORRE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité de Service Public d'Eau et d'Assainissement pour l'exercice 2013.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRE N° 3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE « KW TENNIS » ET TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

Aux termes de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales, conformément au cahier des charges du Bail Emphytéotique Administratif en date du 31 octobre 2007, article 6-1, le délégataire doit transmettre à la Collectivité, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année, un rapport comprenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Madame Josiane ALLORY, Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel de la Société KW Tennis – exercice 2013 (arrêté au 30 septembre 2013).

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRE N° 4 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SAS « LES CAMPINGS VERT & BLEU »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion des campings municipaux a été confiée aux « Campings Vert-Bleu » dans le cadre d'une concession.

- aux termes de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales,
- conformément au contrat de concession en date du 4 mai 2000 dans le cadre du contrôle de la Collectivité sur le concessionnaire, articles 37, 38 39 et 40,

Le concessionnaire doit transmettre à la Collectivité, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de la SARL Les "Campings Vert & Bleu" comportant un projet de bilan financier pour la saison 2013/2014 arrêté au 31 mars 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRE N° 5 – ANNULATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LES OPERATIONS « S.N.S.M » et « OFFICE DE TOURISME »

Sur l'exposé de Madame Josiane ALLORY, Maire de Saint-Cast le Guildo,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 16 Voix POUR et 5 Voix CONTRE
(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

- **DECIDE** d'approuver l'annulation des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations intitulées « Station SNSM et Office du Tourisme 2014-2015 » telles que présentées ci-dessous :

N° de l'AP	Libellé	Montant initial de l'AP	Montant des CP	
			2014	2015
2014001	Station SNSM	376 730 €	226 250 €	150 480 €
2014002	Office du Tourisme	504 000 €	223 000 €	281 000 €

AFFAIRE N° 6 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE

Suite à l'exposé de Madame ALLORY, Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
PAR 16 Voix POUR et 5 Abstentions
(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

- **DECIDE** de modifier et d'ouvrir les crédits suivants du **budget COMMUNAL** pour l'année 2014 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

<u>Programme 110 « Acquisition de Terrains »</u>	
Article 2111 – « Terrains nus »	+ 137 800 €
<u>Programme 113 « Informatique »</u>	
Article 2183 – « Matériel de bureau et matériel informatique »	+ 11 900 €
<u>Programme 114 « Acquisition de véhicules »</u>	
Article 2182 – « Matériel de transport »	+ 4 000 €
<u>Programme 118 « Travaux voies et réseaux »</u>	
Article 2315 – « Installations, matériels et outillage techniques »	+ 10 000 €
<u>Programme 139 « Effacement réseau »</u>	
Article 204182 – « Bâtiments et installations »	+ 24 000 €
<u>Programme 141 « Signalisation »</u>	
Article 2315 – « Installations, matériels et outillage techniques »	+ 5 000 €
<u>Programme 142 « Environnement tourisme »</u>	
Article 2188 – « Autres immobilisations corporelles »	+ 100 000 €
<u>Programme 116 « Etudes d'aménagements urbains »</u>	
Article 2031 – « Etudes »	+ 60 000 €
<u>Programme 134 « Bâtiments »</u>	
Article 2313 – « Constructions »	- 352 700 €

AFFAIRE N° 7 – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

Madame le Maire propose de fixer à compter du 1^{er} septembre 2014 certains tarifs communaux comme suit :

APPLICABLES A COMPTE DU 1er SEPTEMBRE 2014 (pour année scolaire 2014/2015)	
NATURE DU SERVICE	Vote du Conseil Municipal Par 16 voix Pour et 5 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)
cantines (facturés à la commune)	
pour les élèves	5,70 €
pour les enseignants	6,45 €
tarif du gouter fourni par la cuisine centrale aux garderies municipales (non facturé aux familles)	0,55 €
tarif du repas fourni à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Matignon (sans gouter et repas livre)	5,70 €
tarif du repas (gouter compris et repas non livre) fourni a la structure "multi-accueil" de la communauté de communes du pays de Matignon	5,70 €
tarif repas froid	5,10 €
tarif des petits fours fournis par la cuisine centrale à la commune a l'occasion de cocktails	0,60 €
tarif du repas fourni pour des associations d'insertion travaillant pour le compte de la commune (facture aux associations)	7,60 €
tarif du repas amélioré (destine aux invites des résidents) fourni par la cuisine centrale à l'EHPAD pour les fêtes de fin d'année (noël et 1er de l'an) - (facture a l'EHPAD	29,00 €

APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2015

NATURE DU SERVICE	Vote du Conseil Municipal Par 16 voix Pour et 5 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)
TARIF REPAS GENDARMES SAISONNIERS	
repas du lundi au samedi	
repas du midi	8,60 €
repas du soir	7,20 €
repas dimanches et jours fériés	
repas du midi	10,80 €
repas du soir	8,00 €

EHPAD	
Repas fournis par la Cuisine Centrale pour l'EHPAD (facturés à l'EHPAD) à compter du 1^{er} Janvier 2015	
repas journée pensionnaire (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner)	13,80 €
repas invités semaine midi	9,60 €
repas invités semaine soir	8,50 €
repas invités dimanche et jours fériés	11,70 €
repas midi personnel communal	5,60 €
repas soir personnel communal	5,45 €

NATURE DU SERVICE	Vote du Conseil Municipal Par 16 voix Pour et 5 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)
CANTINE (payés par les usagers) au 1^{ER} Septembre 2014	
pour les élèves	2,40 €
pour les enseignants	6,45 €
GARDERIES – au 1^{er} Septembre 2014	
<u>Abonné matin et soir</u>	
pour le 1er enfant	3,30 €
pour le 2ème enfant	3,10 €
à partir du 3ème enfant	2,80 €
<u>Abonné matin</u>	
pour le 1er enfant	2,25 €
pour le 2ème enfant	2,00 €
à partir du 3ème enfant	1,80 €
<u>Abonné soir</u>	
pour le 1er enfant	2,50 €
pour le 2ème enfant	2,35 €
à partir du 3ème enfant	2,00 €

**APPLICABLES A COMPTER DU 15 JUILLET 2014 sur année scolaire 2014/2015)
PISCINE**

NATURE DU SERVICE	Vote du Conseil Municipal Par 16 voix Pour et 5 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)
TARIFS D'ENTREE DES SCOLAIRES	
Groupe + 10 entrées	2,30 €/enfant
Scolaires de la Commune (par semestre et par enfant)	38 €/semestre/enfant
Ecoles ayant une fréquentation trimestrielle	28 €/semestre/enfant
TARIF D'ENTREE DE GROUPES SPORTIFS AFFILIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE NATATION	
	2,30 €/nageur
UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE PAR LES COLLEGES	
Collège de Matignon	65 €/heure
forfait semestre 15 séances pour un créneau horaire	850,00 €
forfait trimestre 10 séances pour un créneau horaire	600,00 €
Collèges de Créhen et Plancoët	80 €/heure
forfait semestre 15 séances pour un créneau horaire	950,00 €
forfait trimestre 10 séances pour un créneau horaire	750,00 €
CARTES D'ABONNEMENT "AQUAGYM"	
Carte d'abonnement "Seniors" hors Commune (2 séances par semaine)	
Carte annuelle	165,00 €
Carte trimestrielle	68,00 €
Carte d'abonnement "Seniors" Commune (2 séances par semaine)	
Carte annuelle	118,00 €
Carte trimestrielle	50,00 €
Carte d'abonnement aquagym hors Commune	
Carte annuelle	165,00 €
La 2ème heure	82,50 €
Carte trimestrielle	68,00 €
La 2ème heure	34,00 €
Carte d'abonnement aquagym des adhérents Commune	
carte annuelle	118,00 €
La 2ème heure	60,00 €
carte trimestrielle	50,00 €
La 2ème heure	25,00 €
Tarif horaire d'une séance aquagym	

Tarif Commune par personne	6,50 €
Tarif Hors Commune par personne	10,00 €
ENTREE DU PUBLIC	
Enfant de moins de 16 ans	2,60 €
Adultes	3,65 €
Carte d'abonnement pour enfants (12 entrées)	26,00 €
Carte d'abonnement pour adultes (12 entrées)	36,50 €
Carte annuelle	190,00 €
Carte d'abonnement pour enfants scolarisés et étudiants de moins de 25 ans résidents permanents à St-Cast le Guildo (12 entrées)	13,00 €
LECONS DE NATATION	
Tarifs Hors Commune	
de 1 à 5 leçons	13,00 €
à partir de la 6 ^{ème} leçon	12,00 €
par groupe de 10 personnes (45 mn la leçon)	90,00 €
par groupe de 10 personnes (12 leçons de 45 mn)	900,00 €
par groupe de 10 personnes (5 leçons de 45 mn)	475,00 €
Tarifs Commune	
de 1 à 5 leçons	10,60 €
à partir de la 6 ^{ème} leçon	9,60 €
par groupe de 10 personnes (45 mn la leçon)	80,60 €
par groupe de 10 personnes (12 leçons de 45 mn)	806,00 €
par groupe de 10 personnes (5 leçons de 45 mn)	430,00 €
Location du bassin en dehors des heures d'ouverture	125,00 €
location des installations de la piscine au club de natation-plongée de saint-cast	66,50 €

Droit d'entrée à la piscine pour les bénéficiaires du R.S.A sur présentation de justificatifs	
domiciliés dans la Commune	2,60 €
Carte abonnement (12 entrées) + 2 entrées gratuites	26,00 €
droit d'entrée a la piscine pour relevant de comités d'entreprises	3,00 €
droit d'accès aux équipements de la piscine municipale pour les adhérents de l'association "les pingouins castins"	1,50 €/personne tarif des équipements 40,00 €/carte de 30 accès

TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

TYPES ET CATEGORIES D'HEBERGEMENT	Vote du Conseil Municipal Par 16 voix Pour et 5 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)
TAXE DE SEJOUR AU REEL <i>(Hôtels de Tourisme, Résidence de Tourisme, Meublés de Tourisme, Village Vacances)</i>	
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,10 €/personne/nuitée
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,91 €/personne/nuitée
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,70 €/personne/nuitée
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,55 €/personne/nuitée
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €/personne/nuitée
TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE	
Terrains de Camping, de caravanage, d'hébergement de plein air	
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,45 €/personne/nuitée
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €/personne/nuitée
BATEAUX EN ESCALE DANS LE PORT DE PLAISANCE	
Bateaux en escale dans le Port de Plaisance	0,20 €/nuitée/par capacité d'accueil (3 personnes par navire)

TARIFS 2015 LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Suite à l'exposé de Madame Josiane ALLORY, Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **FIXE** comme suit, pour l'année 2015, les tarifs de **LOCATION DES SALLES COMMUNALES** :

SALLE DES PIERRES SONNANTES (tarifs commune)

. journée	210.00 €
. pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	80.00 €
. cuisine	50.00 €
. apéritif	92.00 €
. caution	montant égal à la location
. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	92.00 €

SALLE DES PIERRES SONNANTES (tarifs hors commune)

. journée	240.00 €
. pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	110.00 €
. cuisine	80.00 €
. apéritif	120.00 €
. caution	montant égal à la location
. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	120.00 €

SALLE D'AVAUGOUR (tarifs commune)

. expositions	110.00 € / hors juillet et août
. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	92.00 € / hors juillet et août
. Journée	180.00 € / hors juillet et août
. caution	montant égal à la location

SALLE D'AVAUGOUR (tarifs hors commune)

. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	120.00 € / hors juillet et août
. Journée	200.00 € / hors juillet et août
. caution	montant égal à la location

SALLE BEC ROND (tarifs commune)

. journée	210.00 €
. pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	80.00 €
. apéritif	92.00 €
. caution	montant égal à la location
. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	92.00 €

SALLE BEC ROND (tarifs hors commune)

. journée	240.00 €
. pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi)	110.00 €
. apéritif	120.00 €
. caution	montant égal à la location
. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	120.00 €

SALLE PENTHIEVRE (tarifs commune)

. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	92.00 €
. Journée	180.00 €
. Expositions	110.00 €
. caution	montant égal à la location

SALLE PENTHIEVRE (tarifs hors commune)

. ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H)	120.00 €
. Journée (9 H/18 H)	200.00 €
. Expositions	140.00 €
. caution	montant égal à la location + les charges

MAISON DES ARTISANS

. 1 exposant	190.00 € par semaine
. Hors saison	2 semaines pour le prix d'1 : dernière de Juin et 1 ^{ère} de Juillet dernière d'août et 1 ^{ère} de septembre
. caution	montant égal à la location + les charges

GALERIE DU PORT..... 110.00 €/semaine

- **ADOPTÉ** le principe du versement d'un acompte au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location des salles

TARIFS 2015 DE LOCATION DE LA SALLE D'ARMOR

Suite à l'exposé de Madame Josiane ALLORY, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE

➤ **Pour les tarifs**

**Par 16 Voix POUR et 5 Voix CONTRE
(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

- **ADOPTÉ** les tarifs ci-dessous proposés et le principe du versement d'un acompte au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location des salles à compter du 1^{er} septembre 2014.

Hors Commune	Week-end Du vendredi (16h) au lundi matin (8h)	Journée en semaine Lundi/Mardi/Mercredi/ Jeudi/Vendredi (selon planning)	2 jours en semaine Lundi/Mardi/Mercredi/ Jeudi/Vendredi (selon planning)
Grande Salle Rotonde Cuisine	1 400 €	800 €	1 000 €
Rotonde Cuisine	/	500 €	800 €
Grande Salle (Seule)	/	500 €	800 €

- **Tarifs pour les particuliers et entreprises de la commune :**
- 40 % sur toutes les prestations

➤ **Pour les Associations**

**Par 16 Voix POUR, 3 Voix CONTRE (M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)
et 2 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC)**

- **EMET** un avis favorable aux propositions suivantes :

- **2 périodes :**
- Période Hiver du 16/09 au 14/05
- Période Eté du 15/05 au 15/09

➤ **Pour la Gratuité, le tarif Exposition, le Forfait Ménage et la Caution**

**Par 16 Voix POUR et 5 Voix CONTRE
(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

- **EMET** un avis favorable aux propositions suivantes :

- Période Hiver du 16/09 au 14/05 : 2 gratuités maximum
- Période Eté du 15/05 au 15/09 : 1 gratuité sur les mardis, mercredis et jeudis
- 3ème occupation : - 70 % du tarif
- 4ème occupation : Plein tarif commune

- Tarif Exposition :
100 € / jour hors Week-end

- Forfait ménage : 300 €

- Caution : montant de la location

GRATUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2014/2015

Suite à l'exposé de Madame le Maire relatif au fonctionnement et à la fréquentation du service de transport scolaire, il est proposé à l'assemblée de prononcer la gratuité de ce service pour l'année scolaire 2014/2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 16 Voix POUR et 5 Abstentions
(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

-**EMET** un avis favorable à la gratuité du transport scolaire pour l'année 2014/2015.

AFFAIRE N° 8 – FIXATION DES TARIFS POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS AUX TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE – ANNEE 2014/2015

Considérant la nouvelle réforme des rythmes scolaires qu'il convient d'appliquer dès la rentrée 2014/2015, Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il a été décidé de demander une participation aux familles pour la mise en place d'activités variées (sportives, culturelles et manuelles : 1h30 deux fois par semaine) destinées à répondre aux exigences du Projet d'éducation territoriale (PEDT).

Madame le Maire propose de fixer les frais d'inscription, comme suit :

- Enfant de maternelle 10 € par an
- Enfant du primaire 15 € par an
- Tarif Famille 15 € par an

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 14 Voix POUR et 7 Voix CONTRE
(Mme DOSIN, Mme DESCOMES + pouvoir de Mme BODIN, Mme EGRIX + pouvoir de M. VALOT, M. COJEAN, Mme BLANCHET)**

- **FIXE** les frais d'inscription aux Temps d'Activité Périscolaire pour l'année 2014/2015 selon les propositions énumérées ci-avant.

AFFAIRE N° 9 – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions des enfants aux temps d'activités périscolaires des 3 écoles de Saint-Cast le Guildo et la gestion des recettes qui pourraient provenir de spectacles organisés par les enfants, vente de produits....

Elle propose que soit accordée au régisseur qui sera nommé une indemnité de responsabilité (dans la limite des taux maximaux fixés par l'arrêté ministériel du 28 mai 1993).

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 14 Voix POUR et 7 Voix CONTRE
(Mme DOSIN, Mme DESCOMES + pouvoir de Mme BODIN, Mme EGRIX + pouvoir de M. VALOT,
M. COJEAN, Mme BLANCHET)**

- **AUTORISE** Madame le Maire à créer une régie de recettes pour la gestion des Temps d'activités périscolaires des écoles de Saint-Cast le Guildo.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3000 €

- **ACCORDE** au régisseur qui sera nommé une indemnité de responsabilité dans la limite des taux maximum fixés par l'arrêté.

AFFAIRE N° 10 – STATION S.N.S.M. – ARRET DE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur René LORRE, adjoint au Maire, rappelle qu'un contrat de Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation d'une station SNSM a été signé le 24 février 2014 pour un montant de 28 529.80 € HT avec le cabinet ATELIER DU PORT de Lanvallay.

Il informe le Conseil Municipal que ce programme est suspendu au vu du projet de musée de la Mer du Conseil Général.

Il demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à résilier le contrat pour motif d'intérêt général
- D'autoriser Madame le Maire à verser une indemnité d'un montant de 1 301.49 € HT correspondant à 5% du montant HT des prestations non réalisées (selon l'article 33 du CCAG PI) au titulaire du marché, Atelier du Port de Lanvallay

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
PAR 16 Voix POUR, 3 Voix Contre (M. HERVE, M. VILT, Mme MICHEL) et
2 Abstentions (M. BREGAINT + pouvoir Mme LEBLANC)**

AUTORISE Madame le Maire à résilier le marché pour motif d'intérêt général.

AUTORISE Madame le Maire à verser une indemnité compensatoire d'un montant de 1 426.49 € HT au cabinet Atelier du Port.

AFFAIRE N° 11 – DOTATION POUR LA MISE SOUS PLI LORS DES DERNIERES ELECTIONS MUNICIPALES

Madame Josiane ALLORY, Maire, explique que suite à la mise sous plis lors des dernières élections municipales, la Préfecture des Côtes d'Armor a versé une dotation au profit de la Collectivité dans le relevé des encaissements avant émission de titres du mois de Mai pour un montant de 2.524,74 €.

Il est décidé de répartir cette somme entre les personnes ayant effectué la mise sous plis lors des dernières élections municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE APRES UN VOTE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à répartir la dotation entre les personnes ayant effectué la mise sous plis lors des élections municipales.

AFFAIRE N° 12 – REGIME INDEMNITAIRE POUR LA FILIERE « ANIMATION »

Madame le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} Septembre 1991, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'ensemble du Personnel Communal le bénéfice du Régime Indemnitare en conformité avec le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991.

Elle signale qu'il n'y a pas d'automatisme dans l'attribution des primes. Celles-ci sont attribuées en fonction : des grades, des missions, des responsabilités confiées, de sujétions spéciales liées au service et à la façon de servir de l'agent.

La création du régime indemnitare de la Collectivité s'est faite progressivement par de multiples délibérations.

Elle demande au Conseil Municipal d'approuver pour 2014 le régime indemnitare pour la filière animation tel que défini dans le tableau ci-après :

Indemnité	Filière	Grade	Montant moyen annuel de référence
Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures I.E.M.P <u>Texte de référence</u> : décret n°97-1223 du 26/12/1997 Arrêté du 24/12/2012	Animation	-Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1492 €
		- Animateur Principal de 2 ^{ème} classe à partir du 5 ^{ème} échelon	1492 €
		-Animateur Principal 2 ^{ème} classe jusqu'au 4 ^{ème} échelon	1492 €
		-Animateur à partir du 6 ^{ème} échelon	1492 €
		-Animateur jusqu'au 5 ^{ème} échelon	1492 €
		-Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1478 €
		-Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1478 €
		-Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1153 €
		-Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1153 €

Indemnité d'Administration et de Technicité I.A.T <u>Texte de référence : décret 2002-61 du 14/01/2002</u>	Animation	- animateur Principal de 2 ^{ème} classe jusqu'au 4 ^{ème} échelon	706,64 €
		- animateur jusqu'au 5 ^{ème} échelon	588,68 €
		- Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	476,09 €
		- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	469,67 €
		- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	464,30 €
		- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	449,29 €
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires I.F.T.S <u>Texte de référence : décret 2002-63 du 14.01.2002</u> <u>Arrêté du 14.01.2002</u>	Animation	- animateur Principal 1 ^{ère} classe	3 ^{ème} catégorie : 857,83 €
		- animateur Principal de 2 ^{ème} classe à partir du 5 ^{ème} échelon	3 ^{ème} catégorie : 857,83 €
		- animateur à partir du 6 ^{ème} échelon	3 ^{ème} catégorie : 857,83 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
 A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le régime indemnitaire pour la filière animation tel que défini dans le tableau ci-dessus.

AFFAIRE N° 13 – AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES SUITE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires, impose une mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) dans nos écoles à la rentrée de Septembre 2014. Cela implique donc des modifications et une réorganisation des missions du personnel titulaire. Afin de mener à bien notre projet et de l'expérimenter pour une durée d'un an, nous devons également faire appel à d'autres agents qui seront recrutés pour des besoins occasionnels suite à un accroissement temporaire d'activités. Ce dispositif étant évolutif selon le nombre d'enfants à encadrer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
 Par 16 Voix POUR et 5 Voix Contre
 (M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

- **AUTORISE** le Maire à recruter suite à un accroissement temporaire d'activités lié à la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP)

Ces agents seront rémunérés sur la base horaire aux indices suivants :

Indice brut : 333 - Indice majoré : 316

AFFAIRE N° 14 – MODIFICATION DES DUREES HEBDOMADAIRES DE TROIS ADJOINTS TECHNIQUES

Madame ALLORY, Maire, demande au Conseil Municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de service de 3 Adjointes Techniques de 2^{ème} classe à temps non complet.

La modification de la durée hebdomadaire de ces agents s'effectuera comme suit :

❖ **Agent 1** : augmentation de 10 heures par semaine pour passer de 16h00 à 26h00 par semaine
Ménage des « Terre-Neuvas », des « Hortensias », de la « Maison des Artisans », de la salle « Penthièvre », de la salle « Bec Rond », des logements saisonniers du Guildo, service à la cantine les mardis et vendredis, participation à une réunion préparatoire par semaine des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ainsi que l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) deux fois par semaine.

❖ **Agent 2** : augmentation de 3 heures par semaine pour passer de 23h00 à 26h00 par semaine
Ménage des « Terre-Neuvas », de la salle « Abbé Lebreton », des « Services Techniques », de « l'école de Musique », de la salle « Bec Rond », de l'Office de Tourisme, du service à la cantine tous les jours de la semaine, participation à deux réunions préparatoires par semaine des Temps d'Activités Périscolaires ainsi que l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) deux fois par semaine

❖ **Agent 3** : augmentation de 8 heures par semaine pour passer de 20h00 à 28h00 par semaine
Ménage de la « Mairie de SAINT-CAST », garderie du Guildo le mercredi matin, service à la cantine tous les jours, remise en état de la salle des Pierres Sonnantes, animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) une fois par semaine et caisse et ménage de la piscine un weekend sur trois ainsi que toutes les vacances scolaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
PAR 16 Voix POUR et 5 Abstentions
(M. BREGAINT + pouvoir de Mme LEBLANC, M. HERVE, Mme MICHEL, M. VILT)**

- **ACCEPTE** l'augmentation de la durée hebdomadaire de services de trois Adjointes Techniques de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} Septembre 2014 comme suit :

-
- ❖ Agent 1 : jusqu'alors à 16 heures hebdomadaires qui passera à 26 heures hebdomadaires
- ❖ Agent 2 : jusqu'alors à 23 heures hebdomadaires qui passera à 26 heures hebdomadaires
- ❖ Agent 3 : jusqu'alors à 20 heures hebdomadaires qui passera à 28 heures hebdomadaires

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

AFFAIRE N° 15 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – CONTENTIEUX ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI « LA FEUILLADE »

Madame ALLORY, Maire, informe le Conseil Municipal que la SCI LA FEUILLADE a déposé une requête introductive d'instance auprès du tribunal Administratif de Rennes le 20 janvier 2014 afin :

- d'annuler la décision implicite du Maire de SAINT-CAST DE LE GUILDO rejetant la demande de la SCI LA FEUILLADE en date du 20 janvier 2014,

- d'enjoindre au Maire de SAINT-CAST DE LE GUILDO de faire réaliser les travaux de confortement de la SCI LA FEUILLADE, conformément aux préconisations précitées du Cabinet GEOLITHE, aux frais de la Commune, travaux dont l'achèvement devra intervenir dans le délai maximum de un an à compter de la notification du jugement à intervenir et sous astreinte de 2 500 € par jour de retard,

- de condamner la Commune de SAINT CAST LE GUILDO à verser à la SCI LA FEUILLADE la somme de 5 000 €, au titre de l'article L.761-1 du C.J.A,

- de condamner la Commune de SAINT CAST LE GUILDO aux entiers dépens qui comprendront les frais et honoraires de l'expertise judiciaire ESTIENNE, taxés à la somme de 21 817,53 €

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à ester en justice dans le cadre de cette procédure et de confier au Cabinet Martin de Rennes la défense des intérêts de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Rennes
- **CONFIE** les intérêts de la Commune au Cabinet MARTIN, société d'Avocats à Rennes, dans le contentieux qui l'oppose à la SCI LA FEUILLADE.

INFORMATIONS

Décisions prises par le Maire en vertu de l'Article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - ALINEA 15

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
M. ROUILLE Mme CHEVALIER	Maison 32, rue de Sainte Brigitte	159 A n° 583	03/06/2014
SCI SCYHFACE	Commerce 31, boulevard Duponchel	AK n° 71	03/06/2014
Mme BRUNEL Eveline	Terrain 6, allée du Liard	AB n° 924	03/06/2014
Consorts OLIVIER	Maison 12, rue des Fontenelles	AD n° 762, 764, 696, 628	16/06/2014
M. DE LA FOYE Yvan	Maison rue de la Tisserie	159 B n° 218, 219, 220, 221, 223	16/06/2014
Mme CONNAN Sophie	Terrain allée Marcel Cordon	AB n° 300	16/06/2014
Consorts MENARD	Terrain 13, rue du Commandant Charcot	AN n° 418p et 419p	16/06/2014
Mme BOUZCO Armelle	Appartement et garage 3, rue Lepesant	AD n° 703	16/06/2014

SIGNATURE DE MARCHES – ALINEA 4

Il est donné lecture au Conseil Municipal de la liste des marchés de 4 000 € à 49 999.99 € HT signés selon le guide interne de la commande publique et des achats réalisés par la Commune :

Objet du marché	Date de signature	Montant HT	Nom du titulaire
Eglise de Saint Cast – Travaux supplémentaires de couverture – avenant n°3	7/02/2014	24 580,24 €	Société Falaisienne de Couverture 14700 LA HOGUETTE
Protège vitraux	22/05/2014	7 410.06 €	LUMI VITRAIL Pontivy
Acquisition décoration de Noël	4/02/2014	5 085.60 €	DECOLUM 55310

Site Cinéraire – cimetière du Guildo	14/02/2014	5 165.55 €	OGF Dinard
Construction OT – mission contrôle technique	11/02/2014	4 090.00 €	Bureau Véritas St Briec
Salle d'Armor – Mission CT – avenant 2	19/02/2014	11 580.00 €	DEKRA Langueux
Remplacement portes garages municipaux	18/02/2014	11 220.00 €	Menuiserie PILARD St Cast le Guildo
Mise à niveau des tampons eaux pluviales	18/02/2014	15 112.80 €	C.de Communes Matignon
Mise à niveau des tampons eaux usées	18/02/2014	39 293.28 €	C.de Communes Matignon
Trafic – Espaces Verts	21/04/2014	11 443.75 €	Renault Dinan
Ivéco jardin	21/04/2014	23 331.29 €	Renault Dinan
Etanchéité terrasse piscine	27/05/2014	11 181.86 €	SEO étanchéité Melesse
Etanchéité terrasse piscine	27/06/2014	26 862.29 €	SEO étanchéité Melesse
Jardinières SA	30/06/2014	5 814.00 €	M. MAHOT St Augustin des Bois
Tx maçonnerie cantine Hortensias	26/06/2014	11 755.40 €	TOUTAIN Pléboulle
Menuiserie cantine Hortensias	05/2014	4 462.00 €	PLARD St Cast
Ravalement Salle d'Armor	3/06/2014	17 140.68 €	EMERAUDE PEINTURE St Malo
Afficheur électronique Guildo et quartier de l'Isle	23/06/2014	21 378.90 €	SIGNAUX GIROD Avranches

Travaux voirie – marché à bons de commande et Communauté de Communes

Objet du marché	Date de signature	Montant HT	Nom du titulaire
Chemin piéton rue du Guébriand	19/02/2014	19 414.34 €	EUROVIA Ploufragan
Reprise cour de M. Dronneau Bd Arguenon	5/06/2014	5 925.20 €	EUROVIA Ploufragan
Aménagement extérieur devant SA et piscine	11/06/2014	43 138.29 €	EUROVIA Ploufragan
SA – aménag ext	11/06/2014	20 000.00 €	BORSA Dinan
Rue des Goëmoniers	5/06/2014	5 984.00 €	Com Com
Aménagement espace stationnement 4 Vaux	12/06/2014	11 571.60 €	Com Com
Quai Ar Vro – remise en état	25/06/2014	9 288.00 €	Com Com

Salle d'Armor – avenant au marché de travaux

Objet de l'avenant	Date de signature	Montant HT	Nom du titulaire
Démolition du dagage existant du RdJ + terrassement pour création dallage neuf par le gros œuvre	24/01/2014	803.44 €	METAFER
moins-value pour démolition des parquets bois existants et remplacement des protections	24/01/2014	- 5 288.36 €	METAFER
suppression de l'ossature support des cloisons mobiles (dde du MOE) - (-10 989,00 € HT) * suppression des ossatures principales de la passerelle entre les files G et H (- 1 060,60 € HT)	17/04/2014	- 12 051.60 €	SODIMAC
Modification structures poteaux (pour passage EP) - thermolaquage poteaux tubulaires et cadre UPN 260 de la structure (en remplacement de l'habillage prévu au lot couverture).	17/04/2014	2 426.10 €	SODIMAC
suppression de travaux prévus au marché de l'entreprise réalisés par d'autres lots	17/04/2014	- 3 309.16 €	GUEGUEN
- suppression store solaires (dde MOE) - remplacement et modif. Sur les châssis ext. - fourniture et pose d'une bavette filante	17/04/2014	- 445.00 €	MIROITERIE D'ARMOR
Divers travaux en + & -	17/04/2014	- 12 679.55 €	DAGORN
- modification types de blocs porte coupe feu (dde CT) - suppression des tx de reprise de parquet (MOE) - modif longueur des plans de vasques sanitaires (dde MO)	17/04/2014	- 16 310.16 €	DAGORN
tablette en médium au droit des châssis ext. De la salle à manger de la rotonde	27/05/2014	667.90 €	DAGORN
- remplacement plafond	17/04/2014	396.59 €	MANIVEL
moins value pour suppression des carrelages du foyer et remplacement du parquet par du carrelage dans le sas d'entrés, les SAS 01 & 02 et le bar	24/01/2014	- 5 388.07 €	SARPIC
tx en + & - sur les tx de carrelage et faïence	17/04/2014	367.25 €	SARPIC
tx modificatifs en + & - values suite transformation des 3 salles en une grande salle	17/04/2014	- 855.94 €	CLIMATECH

fourniture et pose d'un évier en inox dans le meuble bar de la salle à manger	25/07/2014	292.02 €	CLIMATECH
* remplacement des 8 luminaires réglottes du RdJ par 10 hublots * ajout de 8 luminaires en applique sur la terrasse existante Sud (y compris câblage)*- remplacement de 17 suspensions de la salle de restaurant par des douilles à bout de fil (suspension à prévoir dans le mobilier) * suppression et remplacement de luminaires encastrés et hublots étanches, ajout d'un spot dans le bar et 1 bloc de secours	17/04/2014	- 599.93 €	JPF
alimentation électrique pour 13 stores solaires suivant plan de localisation du 7/03/14	17/04/2014	1 585.19 €	JPF
